

Examen médical : Le saviez-vous ?

jeudi 3 juin 2021



Tous les enfants peuvent bénéficier de 20 examens pendant leurs 16 premières années.

Les parents présentent très régulièrement leur enfant chez le médecin jusqu'à 18 mois. Ensuite, il lui faut être malade.

Pourtant, pris en charge à 100 %, des examens sont possibles :

- de 2 à 6 ans, un examen annuel
- entre 8 et 9 ans
- entre 11 et 13 ans
- entre 15 et 16 ans

Ces examens permettent d'aborder tous les aspects de la santé d'inciter ces jeunes à en prendre soin.

Il est dommage de ne pas en profiter, surtout qu'à la puberté, les changements sont particulièrement rapides et amènent les adolescents à s'interroger.

Le Figaro, 31/05/2021